

**AIGONDIGNE**

**Nombre de membres :**

- En exercice : 28
- Présents : 24
- Votants : 26
- Procuration(s) : 2
- Absent(s) excusé(s) : 2
- Absent(s) :

**DEL 2020\_076**

**Date de convocation :**

**Le 2 septembre 2020**

**Date d'affichage :**

**Le 2 septembre 2020**

L'an deux mil vingt, le 8 septembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Fleuriault Elvire, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : GUILLOT Sandrine, pouvoir à BIRAUD Vanessa  
BAUMGARTEN Christian, pouvoir à THIBAUT Evelyne

Excusé(e)(s) : FLEURIAULT Elvire, MARTINEZ Olivier

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : BIRAUD Vanessa

Fait à Aigondigné,  
Le 8 septembre 2020  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

**Délibération 2020\_076 : FINANCES**

**Objet : Modification de la délibération relative au dossier de demande de DETR  
« Sécurisation des entrées de bourg »**

Madame Le Maire expose que la commune d'Aigondigné avait déposé en 2019 deux dossiers de demande de subvention pour le projet de revitalisation du centre bourg au titre de la DETR auprès de la Préfecture. Un des dossiers a été accepté et bénéficie d'une aide de 279 225 € pour la partie centrale. Le second dossier relatif aux entrées de bourg a été rejeté.

Il a donc été déposé de nouveau en 2020. A la suite de cet envoi, la Préfecture a demandé des précisions et notamment la modification de la délibération afin qu'elle ne tienne compte que du projet de sécurisation des entrées de bourg et non de l'ensemble du projet du centre bourg.

Il convient donc de définir le plan de financement sur la seule partie relative aux entrées de bourg.

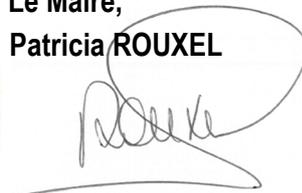
DEPENSES	RECETTES
645 966.54 € HT	DETR : 225 099.69 € Soutien à l'investissement CD79 : 60 000 € Abri Bus CD 79 : 10 000 € Amendes de police : 11 702.83 € Autofinancement : 339 164.02 €
TOTAL : 645 966.54 € HT	TOTAL : 645 966.54 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Sollicite auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR
- Approuve le plan de financement pour le projet de sécurisation des entrées de bourg tel que présenté ci-dessus.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget



Le Maire,  
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : .....

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.